



Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2021 de la Région Centre-Val de Loire

Conformément à l'article L. 4313-1 du Code général des collectivités territoriales

Le budget de la Région Centre-Val de Loire est élaboré dans le cadre d'une procédure budgétaire annuelle ponctuée par des étapes successives :

1. le **débat d'orientations budgétaires**. Il fait l'objet d'un vote (octobre N-1) ;
2. le **budget primitif** est voté après avis du Conseil économique, social et environnemental régional (décembre N-1) ;
3. des modifications sont susceptibles d'être apportées au budget en adoptant un **budget supplémentaire** (juin N) ou une **décision modificative** (octobre N) ;
4. le **compte administratif**, qui rend compte de l'exécution du budget, est adopté l'année suivante (juin N+1 au moment du vote du budget supplémentaire).

Le budget de la Région Centre-Val de Loire comprend des dépenses (charges de fonctionnement, dépenses d'intervention sur les politiques régionales, remboursements liés à la dette) ainsi que des recettes (fiscalité directe et indirecte, dotations de l'Etat, fonds européens, autres recettes).

✓ Des dépenses globalement impactées par la crise

De 2010 à 2021, le budget global de la Région Centre-Val de Loire a augmenté de 60 % pour atteindre, en 2021, plus de 1,55 milliard d'euros*. Cette évolution s'explique par l'évolution des compétences régionales avec notamment en 2017 le transfert des transports scolaires et interurbains ainsi que celui des trains d'équilibre du territoire (TET) en 2018. L'inflexion subie en 2020 est principalement liée à la crise sanitaire.

Plus spécifiquement, l'exercice 2021 affiche une hausse en section de fonctionnement majoritairement portée par les dépenses de formation professionnelle (en 2020 la situation sanitaire avait notablement entravé l'organisation des stages de formation) et de transports (la Région ayant pris à sa charge un tiers de l'impact de la baisse de fréquentation). Au niveau de l'investissement, la hausse est notamment à porter au crédit de la politique transports sur le TET et de la politique Education avec un rattrapage sur l'exercice 2021 des travaux décalés en 2020 pour cause de COVID et la fermeture des établissements ainsi que l'avancement des travaux du nouveau lycée de Hanches.

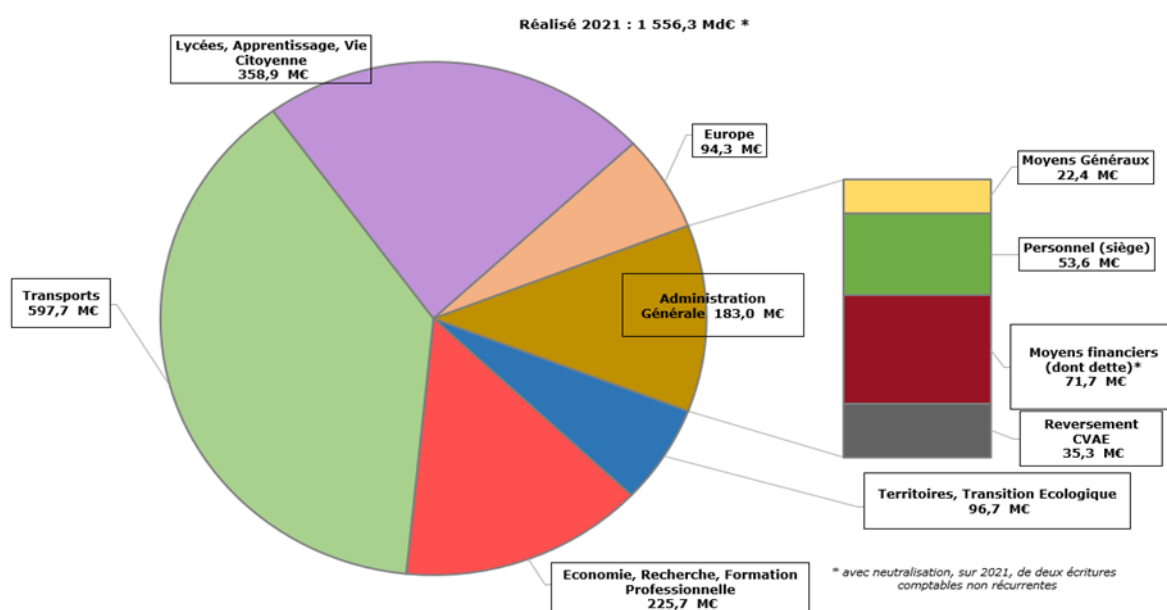
Le budget global de la Région comprend :

- 942 M€ en section de fonctionnement, avec neutralisation en 2021 de deux écritures comptables non récurrentes ;
- 614 M€ en section d'investissement.

L'effort d'investissement en faveur du territoire régional pour l'année 2021 se matérialise par le plus important budget d'investissement jamais réalisé par la Région à 549,8 M€.

88,2 % des dépenses réalisées par la Région Centre-Val de Loire ont été consacrées aux actions régionales (c'est-à-dire hors dépenses de fonctionnement interne de la Région comme les frais de personnel du siège ou l'annuité de la dette).

Répartition des dépenses régionales (fonctionnement + investissement) :



Au cours de l'exercice 2021, 597,7 M€ ont été consacrés aux transports et mobilités durables. C'est le premier budget de la Région Centre-Val de Loire, suivi par celui de l'enseignement, l'apprentissage et la vie citoyenne (358,9 M€) puis l'action économique et la formation professionnelle (225,7 M€).

✓ Des recettes régionales toujours fragilisées

Toutes sections confondues, les ressources régionales (hors emprunt et neutralisation de deux écritures comptables) ont globalement augmenté de 55 M€ (+4%) par rapport au compte administratif 2020.

Les recettes structurelles de la collectivité ont à peine récupéré le niveau d'avant la crise sanitaire. Les recettes plus conjoncturelles, affectées, notamment celles des fonds européens, des rames TET (en investissement) ou celles liées au plan de relance de l'Etat sont d'un niveau supérieur à celui de 2020.

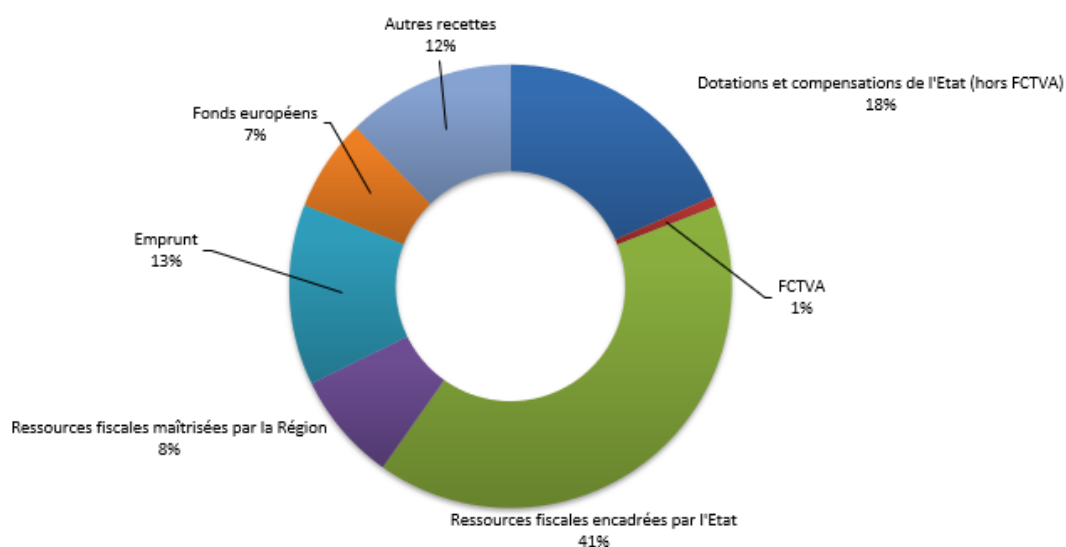
A noter l'importance du poids du portage de l'acquisition de rames sur le périmètre des Trains d'Equilibre du Territoire transférés par l'Etat : il a représenté une recette exceptionnelle de 144,6 M€ en investissement.

La TVA perçue par la Région en remplacement de la DGF a connu un rebond en 2021, au-delà des estimations annoncées. Son produit total a dépassé celui de 2019 (192,5 M€) et a atteint 205,6 M€ (+6,8 %), après une baisse de 12 M€ en 2020. A contrario, le produit de la fiscalité avec pouvoir de taux n'a pas rattrapé le niveau de 2019. En effet, le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est fonction du dynamisme du volume des immatriculations réalisées par les personnes physiques et morales installées sur le territoire régional. Celui-ci demeure toujours inférieur au produit de 2019 (-4%). Aussi, les recettes de TICPE « modulation » et grenelle, directement liées à la consommation de carburants, sont inférieures à 2019 respectivement de 2 et 4 points. A

cela s'ajoute la poursuite de la baisse des dotations inscrites dans les variables d'ajustement. En 10 ans, la DCRTP a vu son produit chuter de 8,7 M€ (-35 %) et la DTCE-FDL de 8 M€ (-74%). Enfin, la compensation versée par l'Etat au titre du transfert des trains d'équilibre du territoire (TET) a connu également une nouvelle diminution par rapport à 2020 (-4,9 M€) soit -14,7 M€ par rapport à 2019.

Répartition globale des ressources régionales (2021) (Fonctionnement + investissement)

1,55 Md€ hors écritures comptables



En 2021, compte tenu notamment de la reprise de l'activité économique, les ressources fiscales de la Région ont augmenté (3%). La part cumulée des ressources encadrées par l'Etat – comprenant dotations et ressources fiscales – représente 60 % de l'ensemble des ressources régionales. L'emprunt représente 13 % des ressources régionales. Le résultat dégagé pour 2022 est par ailleurs de 15,9 M€.

✓ Une dette optimisée

La dette « réglementaire » (dette amortissable + CPE) s'établit à 906 M€ au 31/12/2021. En agrégeant l'encours des crédits-baux, l'ensemble des engagements financiers de la Région se chiffre à 1,12 Md€.

Pour satisfaire à l'équilibre budgétaire 2021, la Région a mobilisé 40 M€ par le biais d'une convention bancaire souscrite à la Caisse d'Epargne à taux fixe 0,82 % sur 20 ans. Également, 165 M€ ont été mobilisés en obligataire sur le programme Euro MEDIUM TERM NOTE. Au global, ce sont 10 émissions obligataires qui ont été négociées avec cinq agents placeurs sur des spreads optimisés (soit en moyenne à OAT + 0,23 %) :

- o 10 M€, taux fixe 0,552 %, maturité 05/2033,
- o 10 M€, taux fixe 0,662 %, maturité 05/2034,
- o 20 M€, taux fixe 0,668 %, maturité 11/2035,
- o 25 M€, taux fixe 0,711 %, maturité 11/2036,
- o 30 M€, taux fixe 0,755 %, maturité 11/2037,
- o 10 M€, taux fixe 0,725 %, maturité 12/2039,

- o 10 M€, taux fixe 0,807 %, maturité 05/2040,
- o 10 M€, taux fixe 0,822 %, maturité 05/2041,
- o 25 M€, taux fixe 0,834 %, maturité 05/2042,
- o 15 M€, taux fixe 0,924 %, maturité 11/2043.

La négociation de maturités différenciées sur l'obligataire démontre la volonté de la Région de construire, au fil des exercices budgétaires, une extinction de la dette cohérente dans l'objectif de pérenniser son épargne nette et donc de maintenir une capacité forte à investir sur son territoire.

L'ensemble de ces mobilisations réalisées au taux moyen de 0,76 % permettent d'abaisser encore une fois le taux d'intérêts global de la dette qui se positionne au 31/12/2021 à 0,94% (répartition taux fixe 69 % / taux variable 31 %).

Sur le volet trésorerie, la Région Centre-Val de Loire a utilisé principalement, tout au long de l'année 2021, son programme de NEU CP. Le volume total d'émissions réalisées est de 800 M€. L'économie, en termes de frais financiers, s'élève à près de 0,7 M€ sur 2021, du fait d'émissions réalisées à taux négatifs (-0,54 % en moyenne pour l'année 2021).

Glossaire

Billets de trésorerie (NEU CP) : titres de créance négociables émis sur le marché monétaire de un jour à un an maximum. Ils permettent aux collectivités d'emprunter directement à court terme sans passer par le système bancaire et en obtenant des conditions très proches du marché monétaire.

Budget primitif : Voté par l'assemblée délibérante, c'est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la Région. Il est divisé en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Il est voté par fonction, c'est-à-dire avec une présentation par grands domaines de compétences.

Capacité de désendettement : la durée, en nombre d'années dont a besoin une collectivité pour rembourser la totalité de sa dette en supposant qu'elle y consacre toute son épargne brute.

Compte administratif : document qui rend compte de l'exécution du budget de l'exercice précédent au regard des recettes et des dépenses prévues et autorisées par l'assemblée délibérante. Il fait apparaître le résultat de fin d'année.

Contrat de Performance Energétique (CPE) : contrat de partenariat permettant à la Région de confier à son titulaire une mission globale de

conception, rénovation, financement, maintenance et exploitation sur 18 lycées régionaux. Le titulaire s'engage contractuellement sur la réalisation d'économies d'énergie, la Région payant des loyers sur la durée du contrat.

Dépenses d'investissement : recouvrent les opérations de construction, d'équipement, d'acquisitions et de travaux d'infrastructures ainsi que le remboursement en capital de la dette.

Epargne brute (ou autofinancement) : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert à financer les dépenses d'investissement et le remboursement de la dette en capital.

Epargne réelle : épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

Recettes de fonctionnement : comprennent les impôts directs et indirects, des dotations de l'État, les ressources propres de la collectivité et des produits financiers.

Recettes d'investissement : comprennent des dotations et subventions de l'État, des concours d'autres collectivités, des ressources affectées ainsi que des emprunts.